



VILLE DE LOUVIGNE DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 JUILLET 2022

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents ou représentés** : 21 **votants** : 21

Date de convocation : 30 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 juillet à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme LEE Isabelle ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme THIBAUT Angélique ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme KERGOAT Morgane ; Mme TRAVERS Jeanne ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absent : néant ;

Absents excusés : M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; M. COUASNON Michel ; Mme JARDIN Marie Christelle ;

Pouvoir : M. GOUPIL Jean-Paul donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;
Mme BADICHE-MANCEL Karine donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;

Secrétaire de séance : Mme. LECHEVALIER Nathalie.

2022-06-061 - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AU BUDGET DE LA VILLE

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

Afin de financer les investissements prévus au budget 2022, et notamment les travaux d'aménagement d'un tiers lieu numérique, la ville est amenée à souscrire auprès du CREDIT MUTUEL de BRETAGNE, FEDERATION du CREDIT MUTUEL de BRETAGNE, un contrat de prêt pour un montant total de 270 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- ✓ **Contrat de Prêt** :
- ✓ **Montant** : 270 000 euros.
- ✓ **Objet** : financement des projets d'investissement de la commune dans le cadre de son programme de revitalisation du centre bourg (**budget principal de la Ville**).
- ✓ **Durée d'amortissement en mois** : 240
- ✓ **Taux révisable** : Euribor 3 mois + marge en % de 0,5800
- ✓ **Périodicité des échéances** : trimestrielle
- ✓ **Type d'amortissement** : Progressif
- ✓ **Montant 1^{er} échéance** : 3 514 euros
- ✓ **Frais de dossier** : 405 euros
- ✓ **Remboursement anticipé** : remboursement anticipé possible à chaque date d'échéance moyennant le paiement d'une indemnité proportionnelle de 3% du capital remboursé.

PROPOSITION

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat du prêteur joint en annexe.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 7 juillet 2022

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.